

DÉBAT PUBLIC

Parc éolien en mer

au large de Courseulles-sur-Mer

CAHIER D'ACTEUR

N° 11 - JUILLET 2013

Ces contributions sont éditées par la Commission Particulière du débat public (CPDP) qui décide de les publier sous forme de cahiers d'acteurs. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.



Autorité portuaire au service de l'économie régionale

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham et Cherbourg depuis 2007, Ports Normands Associés est un syndicat mixte regroupant la Région Basse-Normandie et les Départements de la Manche et du Calvados. Son rôle est d'aménager le domaine portuaire, de choisir les intervenants portuaires, d'orienter la politique de développement du port et enfin de garantir la sécurité des accès nautiques. La mission confiée à PNA par les collectivités membres consiste à dynamiser la performance des deux ports au service de leurs territoires et de leurs enjeux de développement.

CONTACT :

Jean-Michel SÉVIN, Directeur Général
3, rue René Cassin
14280 SAINT CONTEST
contact@pna-ports.fr
www.pna-ports.fr – www.pna-emr.fr
Tél : 02.31.53.34.61 – Fax : 02.31.53.64.64

LE PARC DE COURSEULLES-SUR-MER, UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE POUR PNA

Avec un trafic de près de 5 millions de tonnes de marchandises et 1.6 million de passagers, PNA s'affirme comme une place portuaire significative qui accueille sur son domaine une diversité d'activités et de filières telles que le transmanche, les vracs solides ou liquides, la croisière, l'industrie, la pêche, la plaisance, grâce à ses deux ports polyvalents et complémentaires. Les mutations économiques, l'évolution des circuits logistiques qui en découle, impactent directement le volume et la nature des trafics maritimes. Pour s'adapter à cet environnement mouvant, PNA cherche en permanence à identifier de nouvelles voies de développement. Le syndicat mixte s'est ainsi très tôt positionné pour accueillir les Energies Marines Renouvelables (EMR), filière prometteuse en termes d'emploi, de diversification du tissu économique régional, et d'activité portuaire.

Les Ports de Cherbourg et Caen-Ouistreham comme catalyseurs de la filière EMR en Basse-Normandie

Dotés d'atouts indéniables, situés au cœur du marché éolien off shore français et à proximité des parcs de la côte sud anglaise, Cherbourg et Caen-Ouistreham ont été retenus par Eolien Maritime France (EMF), consortium composé de EDF EN, WPD, Dong Energy, lauréat des parcs éoliens de Guérande, Fécamp et Courseulles-sur-Mer et par son fournisseur exclusif Alstom afin d'y développer leurs activités.

Dans le cadre du débat public organisé par :

cndp
Commission particulière
du débat public
Parc éolien en mer
Courseulles-sur-Mer

Pourquoi les ports ont-ils un rôle essentiel ?

Des infrastructures clés de la faisabilité des parcs éoliens en mer

Un parc éolien en mer comme celui de Courseulles-sur-Mer, va être constitué d'éléments aux gabarits et poids inhabituels uniquement transportables par voie maritime. La nacelle produite par Alstom pèse environ 450 tonnes, les pâles mesurent 73,5 mètres. Aussi, la création d'un parc éolien nécessite des aménagements portuaires de grande capacité pour pouvoir produire, assembler, stocker et expédier les sous-ensembles d'une éolienne. Si la maintenance et l'exploitation ne nécessitent pas d'aménagement aux caractéristiques aussi exceptionnelles, la proximité au parc concerné est déterminante.

Ports d'attache naturels pour le parc éolien de Courseulles-sur-Mer

Caen-Ouistreham et Cherbourg sont deux ports parfaitement adaptés, chacun dans sa spécificité, pour répondre aux trois fonctions essentielles de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien en mer :

- **La production industrielle.** Alstom propose de construire au cours de l'année 2014 à Cherbourg, deux usines : une pour les pâles, une autre pour assurer l'équipement des mâts.
- **La logistique avant installation en mer.** EMF a décidé de créer sur le port de Cherbourg son hub d'assemblage pour le champ de Courseulles-sur-Mer. Les sous-ensembles de l'éolienne (nacelle, mats, pâles, fondations...) seront ainsi stockés puis préassemblés sur le port de Cherbourg avant installation en mer.
- **L'exploitation et la maintenance.** Un parc éolien nécessite de la maintenance préventive et curative dans le cadre de son exploitation. EMF a choisi l'avant-port de Ouistreham comme base de maintenance du parc de Courseulles-sur-Mer.

Les atouts de PNA



Crédit photo-S.DEVE

Cherbourg : port industriel et logistique aux atouts rares

- > Disponibilité foncière immédiate (44 ha) avec capacité d'extension (39 ha en zone bord à quai et 13 ha en zone arrière)
- > Sol peu compressible particulièrement adapté à la manutention des colis lourds et à la construction de bâtiments spécifiques
- > Accessibilité 24 h/24, sans passage d'écluse, sans contrainte de tirant d'air
- > Profondeur d'eau de 13 m garantie toute l'année, 15 m au niveau du futur quai renforcé
- > Un environnement favorable : savoir-faire dans la manutention des colis lourds, bonne accessibilité routière et ferroviaire, tissu industriel organisé autour de grands donneurs d'ordre, expérience des grands chantiers...



Crédit photo-Photo aérienne. V. Laisney

Caen Ouistreham : port pour l'installation, l'exploitation et la maintenance du parc éolien de Courseulles-sur-Mer

- > Seul site portuaire offrant l'avantage de la proximité avec le parc (18 km), et doté d'une zone abritée accessible à toute heure pour les navires de maintenance
- > Possibilité de stationnement des navires en phase avec les besoins
- > Capacité foncière pour l'implantation d'un bâtiment d'exploitation
- > Présence de nombreux services portuaires (sécurité et sûreté portuaire, remorquage, hydrocarbure...)



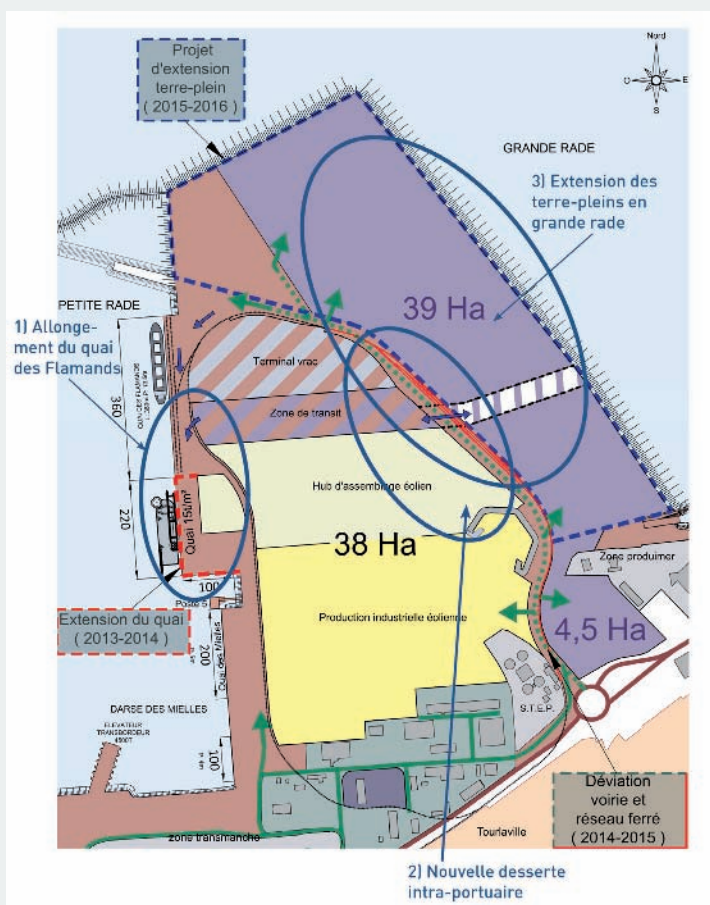
Un programme d'aménagements ambitieux, indispensable à l'accueil des EMR

Cherbourg : des travaux initiés

PNA s'est engagé fin 2011 auprès d'Alstom et d'EMF à libérer 38 hectares d'emprises foncières portuaires, et à construire un quai renforcé attenant à ces terre-pleins. Conformément à ces engagements, la première tranche des travaux d'aménagement a été lancée début février 2013 et concerne l'allongement du quai des Flamands de 220 mètres au sud. Grâce à une capacité de portance de 15 tonnes/m², c'est à dire deux à trois fois supérieure aux quais conventionnels, cette extension supportera la manutention et le transbordement fréquent de charges lourdes, et répondra sans contrainte aux rythmes de la production industrielle et de l'activité logistique. Le quai sera ainsi livré fin 2014.

La seconde phase des travaux débutera en 2014. Elle aura pour objet la déviation des faisceaux routiers et ferroviaires portuaires, nécessaires à la constitution d'emprises foncières cohérentes, qui seront mises à disposition d'Alstom.

Investissement : 40ME

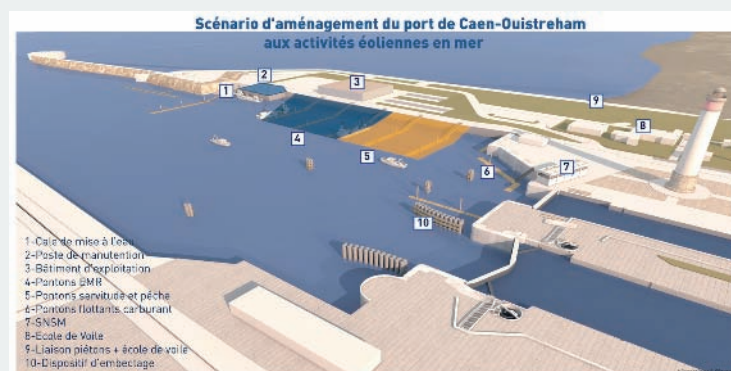


Plan d'aménagement Cherbourg

Caen-Ouistreham : des travaux intégrés dans la réorganisation globale de l'avant-port

L'exploitation et la maintenance du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer nécessitent d'adapter l'avant-port. Il s'agit de permettre au maître d'ouvrage du parc d'implanter un bâtiment d'exploitation, grâce à l'élargissement du terre-plein, et d'accueillir les navires assurant le transfert des techniciens et des petits colis vers le parc par la mise en place de pontons flottants et la création d'un poste de manutention.

Ces travaux prévus en 2015 auront pour conséquence l'accélération de la réorganisation globale de l'avant-port qui permettra d'en améliorer le fonctionnement : facilitation des opérations de sécurité et de secours, rationalisation du plan d'eau, réorganisation des espaces terrestres, sécurisation et optimisation de l'accès à l'écluse Ouest.



Plan d'aménagement Caen-Ouistreham

Pourquoi prendre part au débat ?

Des incidences positives multiples

En s'implantant à Cherbourg, la volonté d'Alstom est d'assurer dans un premier temps, la production nécessaire à la réalisation du parc de Courseulles-sur-Mer et des autres parcs éoliens français. Les deux usines ont également pour vocation de travailler à l'export.

Avec une usine de pâles et de mats, le port se place dans une dynamique favorable pour capter des activités industrielles éoliennes en mer complémentaires, et ainsi constituer un véritable pôle industriel national dédié aux EMR. Il convient enfin de souligner que le port de Cherbourg présente également de sérieux atouts pour devenir un site d'implantation industrielle et logistique de la filière hydrolienne proche du Raz Blanchard, un des sites au potentiel parmi les plus élevés au monde.

Ces implantations industrielles engendreront non seulement la création d'emplois directs et pérennes sur le port de Cherbourg, mais offriront également sur le plan portuaire un trafic régulier pour les années à venir.

Par ailleurs, la période de construction du parc de Courseulles-sur-Mer va générer une augmentation sensible du trafic et de l'activité portuaire à Cherbourg et Caen-Quistreham en créant des emplois directs et indirects à vocation logistique pendant 3 années environ. Dans le prolongement de la phase de construction, la fonction maintenance dont Quistreham sera le pivot, apportera une diversification souhaitée des trafics portuaires.

Les infrastructures réalisées, l'outillage, ainsi que les savoirs-faire acquis lors de la construction du champ de Courseulles-sur-Mer seront autant d'atouts à valoriser pour positionner le port de Cherbourg sur la construction d'autres

parcs éoliens, notamment ceux du sud de l'Angleterre qui pâtissent de l'absence de port aux caractéristiques requises. Ces atouts seront aussi des arguments pour prétendre à d'autres types de trafics : colis lourds ou encombrants qui constituent des trafics de niche à forte valeur ajoutée.

Enfin, en cohérence avec l'accroissement de l'offre technique et foncière portuaire cherbourgeoise, les parcs éoliens français seront également susceptibles d'impacter positivement les activités de construction et de réparation navales, pour lesquelles des acteurs régionaux se positionnent d'ores et déjà.

Interview de Laurent Beauvais, Président de Ports Normands Associés

« Les ports, appuis essentiels à l'implantation de la filière Energies Marines Renouvelables en Basse-Normandie.

En 2007, à travers le Syndicat Mixte des Ports Normands Associés, la Région et les Départements du Calvados et de la Manche ont choisi, suite aux lois de décentralisation, de reprendre la propriété et la gestion des ports de Caen-Quistreham et Cherbourg, avec l'ambition d'en faire des outils au service de l'aménagement et de la compétitivité du territoire bas-normand. Aujourd'hui, cette décision a pris tout son sens : les ports ont été un levier d'action primordial, pour attirer et rendre possible le développement de la filière éolienne en mer en Basse-Normandie.

Il nous a fallu très tôt comprendre les besoins des industriels et des énergéticiens pour mieux anticiper, concevoir et garantir à temps la disponibilité des infrastructures indispensables à l'accueil des entreprises leaders. Il nous a également fallu effectuer des choix budgétaires forts pour les financer.

Aujourd'hui, nous avons mis en œuvre les conditions pour permettre l'installation sur le domaine de PNA des fonctions essentielles à l'émergence d'une nouvelle activité économique structurante.

Sur cette base, la Basse-Normandie est mobilisée pour saisir une opportunité rare : celle de la création d'une filière d'avenir, porteuse d'un renouvellement industriel, irriguant le territoire régional. »

Conforter PNA comme pôle majeur dans le domaine des EMR : un ambitieux programme à l'échelle régionale

- > 100 M€ d'investissement
- > Près de 100 hectares consacrés
- > Un quai spécialisé – des appontements dédiés
- > Cinq ans de travaux

Conclusion

L'éolien en mer et le parc de Courseulles-sur-Mer constituent, pour l'économie régionale et pour PNA, une opportunité historique de fixer localement une filière industrielle d'avenir, par ailleurs génératrice de flux maritimes.

Au service de l'économie et de la compétitivité régionale, PNA se mobilise et met en œuvre un programme ambitieux pour répondre aux besoins exprimés par les industriels. Il positionne également ses ports sur de nouveaux segments d'activités sources de diversification des trafics, qui permettront de consolider l'ensemble des activités et des compétences nécessaires au fonctionnement du port comme la manutention, le pilotage, le lamanage...

Cela se traduit par une politique d'investissement forte, des travaux d'aménagement déjà engagés pour être en phase avec les délais de construction du parc, mais également par un positionnement et un volontarisme marqués, aux côtés des autres acteurs régionaux impliqués, dans les actions engagées autour des Energies Marines Renouvelables.

Commission particulière du débat public
Projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer
60 rue de Saint-Malo
14 400 Bayeux
contact@debatpublic-courseulles.org

www.debatpublic-eolien-en-mer-courseulles.org